

4 avril 2017

Procès-verbal

Assemblée annuelle des Membres de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec.

Château Royal
3500 Boul. Du Souvenir, Laval, Québec

Étaient présents-

Gicleurs Acme Itée
Représenté par M. Pierre Péloquin

Gicleurs Modernes inc.
Représenté par M. Ron Cornelow

Protection Incendie Idéal inc.
Représenté par M. Gilles Lafrance

Protection Incendie Roberts.
Représenté par M. Marc Turgeon

Protection Incendie Viking inc.
Représenté par M. Maurice Lareau

Tyco Feu et Sécurité Intégrés
Représenté par M. Marc Demers

Richard Dalpé
Secrétaire trésorier

Vézina Assurances Inc
Représenté par M. Stéphane Massie

**Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie**

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Étaient absents-

Gicleurs de la Mauricie inc
Représenté par M. Sébastien Brulé

Gicleurs de l'Estrie inc.
Représenté par MM. Denis Provencher

Gicleurs du Nord
Représenté par M. Jean Gélinas

Tuyauterie N.R.J. Inc
Représenté par M. Jacques Néron

La corporation avait reçu les procurations des compagnies suivantes nommant M. Maurice Lareau comme mandataire.

Gicleurs du Nord
Tuyauterie N.R.J. Inc

M. Maurice Lareau, président de la Corporation, agit comme Président de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

Le président constate que les membres présents constituent un quorum, il déclare l'assemblée ouverte à 9h30 et il souhaite la bienvenue aux représentants des compagnies membres. Une copie de l'ordre du jour est remise à tous les membres et le président leur demande s'ils ont quelque chose à y ajouter.

Il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Marc Turgeon et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé.

2. Lecture et approbation de l'avis de convocation :

Après lecture de l'avis de convocation, il est proposé par M. Marc Demers secondé par M. Ron Cornelow et accepté à l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé et adopté.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 5 avril 2016.

Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle, il est proposé par M. Ron Cornelow secondé par M. Pierre Péloquin et accepté à l'unanimité que le procès-verbal soit approuvé et adopté.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle :

Traitées article par article.

A) Paielements rapides

Les dossiers avancent lentement au fédéral et au provincial. Vous trouverez ci-joint une copie du communiqué de presse de la CNESC du 17 février dernier à ce sujet. En ce qui concerne le provincial, vous trouverez ci-joint une copie de la lettre de la coalition du 6 mars dernier adressée à M. Pierre Moreau et au premier ministre en copie conforme. Nous travaillons toujours avec la FQAESC pour faire avancer ce dossier.

M. Lareau mentionne que cela bouge également en Alberta.

5. Rapport du Président :

Une copie du rapport du Président est remise à chacun des membres présents et le président lit son rapport de fin d'année.

Il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité que le rapport du Président soit approuvé.

6. Affaire découlant du rapport du Président :

Aucun commentaire

7. Rapport du Secrétaire :

Une copie du rapport du Secrétaire est remise à chacun des membres présents et le secrétaire-trésorier lit son rapport de fin d'année.

Il est proposé par M Marc Turgeon secondé par M. Ron Cornelow et accepté à l'unanimité que le rapport du secrétaire-trésorier soit approuvé.

8. Affaire découlant du rapport du Secrétaire :

Aucun commentaire

9. États financiers 2016 et budget 2017 :

Chaque membre présent reçoit une copie des états financiers de la corporation au 31 décembre 2016, tel que présenté par les Comptables Belzile Tremblay, ainsi qu'une copie du budget 2017.

Le Président fait la lecture des états financiers avec ses commentaires appropriés.

Il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Marc Turgeon et accepté à l'unanimité que les états financiers pour l'année 2016 tel que soumis, soient approuvés, adoptés et que le président ainsi que le secrétaire de la Corporation soient autorisés à signer les états financiers des vérificateurs.

Après la présentation du budget 2017, faite par le Président, il est proposé par M. Marc Turgeon secondé par M. Ron Cornelow et accepté à l'unanimité que le budget tel que soumis soit approuvé et adopté.

10. Faits et gestes des administrateurs :

Il est proposé par M. Marc Turgeon secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité : *“Que tous les faits et gestes des administrateurs de la Corporation, depuis la dernière assemblée annuelle, tel que consignés ou décrits au registre des procès-verbaux ou dans les états financiers,”* soient approuvés.”

11. Élection des administrateurs :

Le président fait lecture de la liste des candidats proposés comme Administrateurs de la Corporation pour l'année 2017, tel que soumise par le Comité de mise en candidature, présidé par M. Marc Demers de Tyco Feu et Sécurité Intégrés et de M. Marc Turgeon de Protection Incendie Roberts :

Ces personnes sont :

Monsieur Maurice Lareau	- Président
Monsieur Pierre Péloquin	- Vice- président
Monsieur Marc Demers	- Président ex-officio
Monsieur Ron Cornelow	- Directeur
Monsieur Gilles Lafrance	- Directeur
Monsieur Marc Turgeon	- Directeur
Monsieur Stéphane Massie	- Directeur (représentant de membres associés)
Monsieur Richard Dalpé	- Secrétaire-trésorier

Il est proposé par M. Stéphane Massie secondé par M. Gilles Lafrance et accepté à l'unanimité les recommandations du comité.

12. Nomination des vérificateurs :

Monsieur le président Maurice Lareau suggère que les experts comptables Belzile, Tremblay soit retenue afin d'effectuer une mission d'examen des livres de la Corporation.

Il est proposé par M. Ron Cornelow secondé par M. Pierre Péloquin et accepté à l'unanimité d'approuver la suggestion du Président.

13. Cotisations spéciales 2017 :

Le budget adopté précédemment n'inclus pas de revenu de cotisations spéciales en 2017.

Il est proposé par M. Marc Demers secondé par M. Stéphane Massie et accepté à l'unanimité d'approuver l'annulation de cette cotisation pour 2017 et que cette position sera révisée en 2018.

14. Autres sujets : (varia)

A) Tournoi de golf 2017

Notre tournoi de golf se tiendra jeudi le 17 août 2017, au Club de Golf Glendale sur le même parcours que l'an dernier.

B) Dossier RBQ – La validation de la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction

M. Lareau souligne la rencontre à la FQAESC tenu jeudi le 1^{er} septembre 2016 avec les autres entrepreneurs spécialisés. À cette réunion il a été discuté d'un projet de réponses pour les questions soumises par la RBQ à ce sujet. Le but de cette rencontre a été de valider ces réponses communes. Les directeurs ont tenu une assemblée spéciale le 6 septembre dernier pour valider ces positions et modifiées certaines réponses pour répondre aux besoins de notre corporation. Une rencontre à ce sujet s'est tenue à la RBQ les 12 et 13 septembre 2016 et Messieurs Lareau et Dalpé ont été les représentants de la corporation.

Les représentants de la RBQ espéraient nous revenir avec quelque chose à ce sujet mais nous n'avons rien reçu à date.

C) Révision des métiers

Nous avons procédé à une analyse des irritants concernant notre champ d'activité avec les autres corps de métier. Nous attendons que la FQAESC coordonne les rencontres de discussion avec les autres corps de métier concerné pour discuter de ceux-ci et essayer d'en arriver à une solution.

D) Négos 2017-21

M. Lareau et d'autres membres présents ont une rencontre de prévue demain à l'ACQ pour discuter des négociations de notre métier. Le dossier des négociations n'avance pas et il est probable que le tout ne sera pas réglé au 30 avril prochain.

E) CASA

Des discussions sont en cours pour la CMECI devienne le représentant officiel du Québec au sein de la CASA. Cet organisme doit présenter une motion à cet effet à leur prochaine assemblée annuelle.

F) SFPE convention cet automne

La SFPE tiendra sa conférence et son exposition annuelle du 8 au 13 octobre prochain à Montréal. Il est décidé de discuter avec les représentants de cette organisation pour évaluer l'opportunité d'être présent lors de cet événement et d'en discuter lors de prochaine assemblée des directeurs en juin prochain.

15. Levée de l'assemblée :

Aucune autre question n'ayant été apportée à l'attention des administrateurs, il est proposé par M. Maurice Lareau, de lever l'assemblée à 11h10.



Maurice Lareau
Président



Richard Dalpé
Secrétaire-trésorier

Procuration

Je/nous, le(s) membre(s) soussigné(s) de la *Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la Province de Québec*, nomme (ons) et constitue(ons), Monsieur Maurice Lareau Président de la Corporation, ou à son défaut, Monsieur Pierre Péloquin Vice-président de la Corporation, ou à son défaut, ou à son défaut, Monsieur Marc Demers un administrateur de la Corporation, mandataire et procureur de (des) soussignés(s), pour assister à l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation qui sera tenue le 4 avril 2017 au Château Royal, 3500 boulevard du Souvenir, Laval, Québec et à tous les ajournements de cette assemblée et pour voter et agir pour et au nom du (des) soussigné(s), dans tout ce qui a trait aux questions qui pourront être soumises à cette assemblée, de la même façon que le(s) soussigné(s) le pourrait (raient) faire si personnellement présent(s) à cette assemblée, le(s) soussigné(s) par les présentes ratifiant et confirmant et consentant à ratifier et à confirmer tout ce que la présente procuration peut légalement accorder en vertu d'icelle.

En date de ce 7 mars 2017 jour de mars 2017

Compagnie : **Tuyauterie N.R.J. inc**



P.S. Si ce document est signé par une compagnie, veuillez y apposer le sceau de la compagnie.

Important : Pour assurer le quorum, auriez-vous l'obligeance de retourner cette procuration par la poste, que vous prévoyez assister ou non à cette assemblée.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Travailleur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Procuration

Je/nous, le(s) membre(s) soussigné(s) de la *Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la Province de Québec*, nomme (ons) et constitue(ons), Monsieur Maurice Lareau Président de la Corporation, ou à son défaut, Monsieur Pierre Péloquin Vice-président de la Corporation, ou à son défaut, ou à son défaut, Monsieur Marc Demers un administrateur de la Corporation, mandataire et procureur de (des) soussigné(s), pour assister à l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation qui sera tenue le 4 avril 2017 au Château Royal, 3500 boulevard du Souvenir, Laval, Québec et à tous les ajournements de cette assemblée et pour voter et agir pour et au nom du (des) soussigné(s), dans tout ce qui a trait aux questions qui pourront être soumises à cette assemblée, de la même façon que le(s) soussigné(s) le pourrait (raient) faire si personnellement présent(s) à cette assemblée, le(s) soussigné(s) par les présentes ratifiant et confirmant et consentant à ratifier et à confirmer tout ce que la présente procuration peut légalement accorder en vertu d'icelle.

En date de ce 13 jour de Mars 2017

Compagnie : **Les Gicleurs du Nord**

Jean Gelin

P.S. Si ce document est signé par une compagnie, veuillez y apposer le sceau de la compagnie.

Important : Pour assurer le quorum, auriez-vous l'obligeance de retourner cette procuration par la poste, que vous prévoyez assister ou non à cette assemblée.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666

Sans frais : 1 866-996-2666

CMEICI.COM

Assemblée Générale Annuelle

Le 4 avril 2017

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
présences et procurations
2. Lecture et approbation de
l'avis de convocation
3. Lecture et approbation du
procès-verbal de la dernière
assemblée générale
annuelle
4. Affaires découlant du
procès-verbal de la dernière
assemblée générale
annuelle
 - a. Paiements rapides
5. Le rapport du Président
6. Affaires découlant du
rapport du Président
7. Le rapport du secrétaire
8. Affaires découlant du
rapport du secrétaire
9. États financiers 2016 et
budget 2017
10. Approbation des faits et
gestes des administrateurs
11. Élection des administrateurs
12. Nomination des vérificateurs
13. Cotisation spéciale 2017
14. Varia
 - a. Golf 2017
 - b. Dossier RBQ
 - c. Révision des métiers
 - d. Négos 2017-21
15. Levée de l'assemblée

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Le 3 mars 2017

Avis aux membres de la Corporation

L'Assemblée générale annuelle, des membres de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec, sera tenue au Château Royal, 3500 boulevard du Souvenir, Laval, Québec à **9h⁰⁰ le mardi 4 avril 2017.**

Le comité des mises en candidature, composé de Monsieur Marc Demers de *Tyco Feu et Sécurité Intégré* et de Monsieur Marc Turgeon de *Protection Incendie Roberts* a recommandé unanimement le choix des personnes suivantes pour former le conseil d'administration de la Corporation pour l'année 2017.

Conseil d'administration proposé pour l'année 2017.

M.	Maurice Lareau	- président
M.	Pierre Péloquin	- vice-président
M.	Ron Cornelow	- directeur
M.	Marc Demers	- directeur
M.	Gilles Lafrance	- directeur
M.	Marc Turgeon	- directeur
M.	Stéphane Massie associés)	- directeur (représentant des Membres
M.	Richard Dalpé	- secrétaire-trésorier

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Il est prévu aux règlements de la Corporation que les membres qui ne font pas partie du comité des mises en candidature ont le privilège de soumettre des candidats aux postes d'administrateurs, pourvu que les candidatures soient soumises par écrit, signées par au moins cinq membres en règle et signées par chacun des candidats qui signifie alors son consentement à servir comme administrateur, s'il y a lieu.

Auriez-vous l'amabilité de signer la procuration ci-jointe, que vous assistiez ou non à l'assemblée et la retourner au bureau dans l'enveloppe ci-jointe.

Comme par les années passées, l'assemblée se tiendra en même temps que l'exposition annuelle de la corporation. Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer. Vous avez déjà reçu séparément les formulaires d'inscription au diner causerie qui suivra l'assemblée annuelle.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.



Richard Dalpé

La CNESC se réunit à Ottawa pour obtenir un appui à la législation fédérale sur le paiement sans délai

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

17 février 2017 (OTTAWA) – La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) s’est réunie à Ottawa, le lundi 6 février 2017, avec les représentants principaux du Groupe de travail sur le paiement sans délai de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le groupe de travail fait partie d’un groupe de coordination de l’Association canadienne de la construction (ACC) qui examine des façons d’améliorer le flux de paiement et élabore des principes de paiement. Les représentants de la CNESC ont félicité les SPAC pour collaborer avec l’industrie et reconnaître que le retard de paiement est un énorme problème dans l’industrie, et dans le même temps, ils ont souligné la nécessité de mettre en place une législation fédérale sur le paiement sans délai en indiquant que c’est la seule solution pratique susceptible de résoudre le problème.

Le mardi 7 février, les membres de la CNESC ont bravé le froid de l’hiver et ont participé à une rencontre « Journée sur la Colline » avec de nombreux députés, sénateurs et conseillers principaux pour solliciter leur appui au projet de loi S-224 : *Loi canadienne sur le paiement sans délai*. Puis le mercredi 8 février, la CNESC a comparu devant le comité sénatorial des banques et du Commerce, témoignant en faveur du projet de loi S-224. D’autres organisations et contribuables ont également apporté leurs témoignages le 2 février et le 8 février. La CNESC espère que ce projet de loi sera adopté en troisième lecture au Sénat et qu’il sera ensuite présenté à la Chambre des communes.

Sur un autre chapitre, et bien que la législation sur le paiement sans délai a été une grande priorité de la CNESC, la Coalition a accepté de travailler en priorité sur la question d’extrême importance pour l’industrie, précisément l’acceptation (ou non) des ordres de modification. John Galt, président de la NTCCC a affirmé que la « Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada reconnaît que les entrepreneurs spécialisés dépendent du flux de trésorerie pour survivre. Les efforts de la Coalition pour faire de la *Loi sur le paiement sans délai* une réalité dans ce pays témoignent de l’efficacité de notre nouvelle initiative sur les ordres de modification et nous débattons cette question dans les semaines et les mois à venir ».

-1-

La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) a été créée en 2004 pour servir de forum aux organisations professionnelles nationales en vue de mettre en commun l’information et les ressources et de collaborer sur des questions qui sont d’intérêt commun à tous. Ses membres proviennent d’organisations professionnelles nationales, notamment : L’Association canadienne des entrepreneurs en couverture, la Canadian Automatic Sprinkler Association, la Canadian Masonry Contractors Association, l’Association canadienne des entrepreneurs électriciens, l’Association des entrepreneurs en mécanique du Canada, la Interior Systems Contractors Association, l’Association canadienne de l’isolation thermique, la Division canadienne des entrepreneurs en chauffage, réfrigération et climatisation, l’Association des entrepreneurs en revêtements métalliques et l’Institut canadien de la construction en acier.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Rob LeForte, directeur des Relations gouvernementales et des campagnes – 613-233-8906

rob@impactcanada.com



**COALITION
CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT
DANS LA CONSTRUCTION**

Par courriel : cabinet@sct.gouv.qc.ca

Montréal, le 6 mars 2017

Monsieur Pierre Moreau
Ministre responsable de l'administration gouvernementale
et de la révision permanente des programmes
Président du Conseil du trésor

875, Grande Allée Est, 4^e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

Objet : Problématique des retards de paiement dans la construction

Monsieur le Ministre et Président du Conseil du trésor,

Depuis l'automne 2013, la Coalition contre les retards de paiement dans la construction (Coalition) est active pour régler la problématique des retards de paiement qui nuit à notre industrie et au développement économique du Québec.

Par la présente, nous désirons vous sensibiliser à cette problématique, ainsi que vous réitérer notre désir de poursuivre les démarches entamées avec votre ministère avant votre nomination. À cette fin, nous sollicitons une rencontre avec vous pour discuter plus amplement du dossier.

En 2015, la Coalition a publié une étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), laquelle concluait à un impact économique négatif de plus d'un milliard de dollars par année. Les retards de paiement génèrent en effet des impacts négatifs sur le rendement, la productivité et la compétitivité des entreprises du secteur de la construction.

Plus précisément, les entreprises de notre industrie sont privées de 7,2 milliards de dollars au-delà du délai de paiement normal de 30 jours. Cette somme représente 15 % de l'ensemble des dépenses en construction, ce qui illustre assez clairement l'ampleur de cette problématique à laquelle est confrontée notre industrie.

Lorsqu'on considère que le secteur de la construction est composé à forte majorité par de petites et moyennes entreprises, on peut maintenant craindre quant à la survie d'entreprises et au maintien de nombreux emplois.

L'étude de RCGT démontrait aussi que l'écart entre le délai moyen de recouvrement des comptes à recevoir pour l'industrie de la construction en comparaison avec les autres industries avait presque doublé au cours de la dernière décennie, passant de 11,3 jours d'écart en 2002 à 20,6 jours en 2011. Nous avons actualisé cette donnée à l'aide des dernières statistiques disponibles et nous constatons que l'écart se creuse, atteignant 25,5 jours en 2014. Cela démontre que sans action gouvernementale, la situation ne fera que s'aggraver.

D'ailleurs, l'étude révèle que plus 75 % des entreprises ont refusé de soumissionner sur au moins un contrat en raison de la problématique de paiement anticipée. Près de 60% de ces marchés étaient publics. Cette baisse du nombre de soumissionnaires peut créer une pression à la hausse sur les montants des soumissions et, par le fait même, sur les dépenses du gouvernement.

À cet égard, la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, par sa recommandation 15, a proposé que le gouvernement adopte des dispositions législatives ou réglementaires afin de proposer une norme sur les délais de production des décomptes progressifs et des paiements. C'est ce qui a pavé la voie aux travaux que nous avons entrepris avec le Conseil du trésor.

Depuis 2015, plusieurs rencontres ont eu lieu entre des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et du cabinet, et des représentants de la Coalition afin d'expliquer le problème et les solutions proposées. Plus récemment, le travail avec votre ministère est fait sous l'égide du Forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction. Deux rencontres se sont tenues, l'une le 20 janvier 2016 et l'autre le 30 novembre 2016. La dernière rencontre a débouché sur la création d'un comité de travail dont le mandat est d'étudier plus en détail des propositions de solutions.

La Coalition a accueilli favorablement la création de ce comité, quoique nous ayons émis des réserves sur les orientations très larges.¹ Nous avons également émis le souhait que les travaux du comité s'amorcent le plus rapidement possible et mentionné que toutes les informations pertinentes étaient entre nos mains pour passer à l'action. À cet égard, votre ministère nous a précisé par écrit qu'une première rencontre était prévue en début d'année 2017 et que les livrables sont fixés pour le printemps 2017.² Nous tenons à vous assurer que nous sommes impatients d'entreprendre les travaux de ce comité de travail.

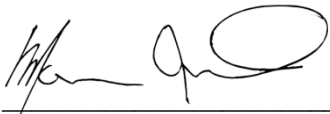
¹ Courriel 2 décembre 2016 adressé à Me Blackburn par la Coalition

² Courriel du 21 décembre 2016 adressé à la Coalition par Me Blackburn

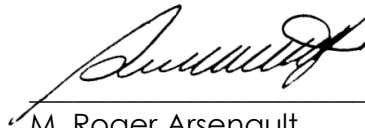
Vous pouvez être assuré de la collaboration de la Coalition, pourvu que l'objectif soit de passer à l'action.

La problématique des retards de paiement appelle justement à une action énergique, surtout qu'elle nuit à la croissance économique et aux finances publiques. C'est pourquoi nous aimerions vous rencontrer pour aller plus en détail dans le dossier. Nous sommes persuadés qu'une telle rencontre permettrait de faire le point sur un dossier urgent et de donner l'impulsion nécessaire afin d'amorcer les changements qui s'imposent.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre et Président du Conseil du trésor, l'expression de notre considération distinguée.



Mme Manon Bertrand
Présidente ACQ



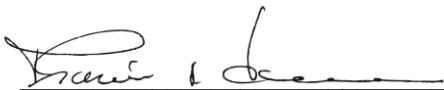
M. Roger Arsenault
Président ACGRTQ



M. Fouad Geara B. Ing. M. Ing
Président CEGQ



M. Étienne Bergreon
Président APCHQ



M. François Nadeau
Président CMMTQ



M. Éric McNeil
Président CMEQ



M. Marc Bilodeau
Président FQAESQ



Hugues Généreux
Président AQEI (membre du RCAESICQ)

c. c. Philippe Couillard, premier ministre du Québec

Le 31 mars 2017

Rapport du Président

En 2016 nos membres ont rapporté 659 300 heures comparativement à un budget de 600 000 heures.

Selon le rapport Perspective de la CCQ de janvier 2017 voici les informations de 2016 et les prévisions pour 2017.

Secteurs	2016	Prévision 2017
Industriel	-2.6%	-1.2%
Commercial et institutionnel	3.9%	-10.1%

Voici un bref résumé des actions qui ont été effectuées au cours de la dernière année, par votre conseil d'administration.

Assemblées

L'assemblée annuelle couvrant les opérations de l'année 2015 a été tenue le 5 avril 2016.

Quatre (4) assemblées trimestrielles d'ordre courante des administrateurs ont été tenues. Les dates de celles-ci figurent au rapport du secrétaire. Les directeurs ont également tenu une (1) assemblée spéciale pour répondre au questionnaire soumis par la RBQ sur la révision des qualifications professionnelles des entreprises.

Membres

Nous avons actuellement dix (10) membres parmi les entrepreneurs en gicleurs.

Membres-associés

En 2016, vingt-sept (25) membres (27 en 2015) associés, soit fournisseurs et professionnels, ont payé leur cotisation.

Secrétaire

Une copie du rapport de M. Richard Dalpé vous a été remise

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Tournoi de golf et exposition annuelle

Il y a eu 15 exposants lors de l'exposition 2016 et 81 personnes ont assisté au dîner causerie.

Le tournoi de golf a été comme par les années passées de grands succès avec une participation comme en 2015 de 68 joueurs et 15 personnes additionnelles au souper.

Comité de mise en candidature aux postes d'administrateurs de la Corporation

À la réunion des administrateurs tenue le 07 février 2017, le comité pour cette année était formé de:

- M Marc Demers, Tyco Feu et Sécurité Intégrés
- M Marc Turgeon, Protection Incendie Roberts

Fonds de placement

Les placements à la Banque Royale ont rapporté \$35 110 en 2016 pour atteindre \$299 796.

Budget

Le budget de 2017 vous sera fourni pour discussion et approbation avec les états financiers qui sont inscrits à l'ordre du jour. Le revenu net avant placement était de \$498 en 2016 comparativement à \$2 303 en 2015. Cependant le profit net de l'exercice a été de \$35 608 en 2016 comparativement à une perte de \$7 183 en 2015 explicable par la variation du marché boursier.

En terminant ce rapport, je remercie tous les administrateurs ainsi que les membres des comités de notre Corporation pour l'accomplissement de leur travail, car sans eux, la Corporation ne fonctionnerait pas.

Respectueusement vôtre,


Maurice Lareau
Président

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Le 31 mars 2017

Rapport du Secrétaire

Assemblées des administrateurs:

L'assemblée annuelle couvrant les opérations de l'année 2015 s'est tenue le 5 avril 2016. Quatre (4) assemblées des administrateurs qui ont été tenues les 12 février 2016, 14 juin 2016, 20 septembre 2016 et le 12 décembre 2016. Une assemblée spéciale a également été tenue le 6 septembre 2016.

Communications aux membres

L'envoi de plusieurs invitations à des conférences et des communiqués de divers organisme ont été acheminé aux membres.

Salon d'exposition:

En 2016 nous avons eu 15 kiosques d'exposition ainsi que 81 personnes inscrites au diner causerie.

Site internet:

Notre site internet le www.cmeici.com est mis à jour régulièrement. Vous pouvez consulter entre autres les procès-verbaux des assemblées des directeurs.

Fédération Québécoise des Associations d'Entrepreneurs Spécialisés en Construction (FQAESC)

J'ai assisté aux réunions de cette association dont nous sommes membre depuis un (1) an. Les principaux dossiers en cours sont relativement aux paiements rapides au niveau fédéral et provincial ainsi que sur la révision des métiers. La fédération travaille également sur d'autres dossiers.

Tournoi de golf :

83 personnes ont participé à cet événement et je remercie chaleureusement les membres de leur participation.

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Travail de bureau :

Tous les rapports de la corporation sont à date incluant l'information au registre des entreprises du Québec.

En terminant, je remercie les administrateurs pour leur collaboration et plus particulièrement M. Maurice Lareau pour sa patience et son support.



Richard Dalpé
Secrétaire

Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installation Contre l'Incendie
Budget 2017

	2015 Actuel	2016 Budget	2016 Actuel	2017 Budget
REVENUS DE COTISATION	702 322	600 000	659 300	655 556
Cotisation horaire	63 209	54 000	59 337	59 000
Cotisation minimum	600	600	600	600
Cotisation spéciale	0	0	0	0
Membres associés	4 050	4 050	3 750	4 050
Total des revenus de cotisation	67 859	58 650	63 687	63 650
REVENUS D'ACTIVITÉS				
Tournoi de golf	10 962	11 000	11 325	11 000
Assemblée annuelle et expo	11 334	11 000	12 685	12 000
Vente de livres	18 960	4 000	1 640	2 000
	41 256	26 000	25 650	25 000
Coût des activités				
Golf	11 253	9 000	9 853	10 000
Assemblée annuelle et expo	11 693	10 000	9 643	12 000
Achat de livres	14 966	3 400	1 078	1 800
	37 912	22 400	20 574	23 800
Revenu brut des activités	3 344	3 600	5 076	1 200
Revenu brut d'opération	71 203	62 250	68 763	64 850
FRAIS ADMINISTRATIFS				
Salaires et bénéfices marginaux	48 324	48 360	48 164	48 360
Projet spécial (Paiement rapide)	0	1 000	100	500
Loyer	8 000	8 000	8 000	8 000
Communication	999	1 080	997	1 200
Assurances	2 358	2 500	2 258	2 400
Honoraires professionnels	2 375	2 500	2 400	2 500
Frais de déplacement	437	480	576	600
Dépenses de bureau	901	1 200	462	900
Intérêts et frais bancaires	594	600	491	600
Frais de cartes de crédit	626	680	478	580
Mauvaises créances	300	0	0	0
Frais site web	406	420	837	1 020
Publicité et promotion	1 305	1 500	852	1 000
Frais de représentation	0	240	178	240
Association	2 206	2 500	2 403	2 500
Divers	69	180	69	180
Total des frais administratifs	68 900	71 240	68 265	70 580
REVENU NET AVANT PLACEMENTS	2 303	-8 990	498	-5 730
REVENUS DE PLACEMENTS				
Gain (perte) non réalisé sur placements	-13 713	0	31 062	9 000
Revenu de placements	4 227	3 000	4 048	3 000
Total des revenus de placements	-9 486	3 000	35 110	12 000
PROFIT (PERTE) DE L'EXERCICE	-7 183	-5 990	35 608	6 270

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS
EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE
POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2016

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS
EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE
POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2016**

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen	1
Résultats et évolution de l'actif net	2
Bilan	3
Flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 8

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de
CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

Nous avons procédé à l'examen du bilan de la CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC au 31 décembre 2016 ainsi que des états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le Groupe Belzile Tremblay Inc.¹

Montréal
Le 27 mars 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108235

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	59 937	63 809
Expo-promotion	12 685	11 334
Tournoi de golf	11 325	10 962
Intérêts et dividendes	4 048	2 714
Cotisations des membres associés	3 750	4 050
Ventes de livres	1 640	18 960
Gain sur cession de fonds mutuels	-	1 513
	93 385	113 342
Charges		
Salaires et charges sociales	48 164	48 324
Tournoi de golf	9 853	11 253
Assemblée annuelle et exposition	9 643	11 693
Loyer	8 000	8 000
Association	2 503	2 206
Honoraires professionnels	2 400	2 375
Assurances	2 258	2 358
Publicité et promotion	1 689	1 711
Dépenses de bureau	1 678	2 190
Coût des livres vendus	1 078	14 966
Téléphone	997	999
Dépenses de voyage	576	437
Mauvaises créances	-	300
	88 839	106 812
Excédent des produits sur les charges avant autre élément	4 546	6 530
Variation de la juste valeur des fonds mutuels	31 062	(13 713)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	35 608	(7 183)
Actif net au début	284 777	291 960
Actif net à la fin	320 385	284 777

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

BILAN

31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

	2016	2015
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	17 245	18 632
Cotisations à recevoir	6 652	5 710
Stocks de livres	3 100	3 174
Frais payés d'avance	2 175	1 500
	29 172	29 016
Fonds mutuels, à la juste valeur	299 796	264 685
	328 968	293 701
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 4)	8 583	8 924
Actif net		
Non affecté	320 385	284 777
	328 968	293 701

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE
L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

	2016	2015
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	35 608	(7 183)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Gain sur cession de fonds mutuels	-	(1 513)
Variation de la juste valeur de fonds mutuels	(31 062)	13 713
	4 546	5 017
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Cotisations à recevoir	(942)	339
Stocks de livres	74	974
Frais payés d'avance	(675)	1 240
Créditeurs	(341)	(3 202)
	(1 884)	(649)
	2 662	4 368
Activités d'investissement		
Acquisition de fonds mutuels	(4 049)	(2 714)
Encaissement de fonds mutuels	-	8 000
	(4 049)	5 286
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 387)	9 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	18 632	8 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	17 245	18 632

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Corporation est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi spéciale du Québec, sanctionnée le 16 juillet 1964, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle s'occupe de la promotion et de la défense en tant qu'organisme sans but lucratif.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers et la valeur nette de réalisation des stocks de livres.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des cotisations à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des fonds mutuels cotés en bourse.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilisation des produits

La Corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice en cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées mensuellement à la réception des rapports des membres.

Les produits provenant des activités sont constatés lorsque l'activité a lieu.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et les dividendes lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Stocks de livres

Les stocks de livres sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Corporation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

3. Opérations entre apparentés

8 000 \$ (8 000 \$ en 2015) ont été versés à un administrateur à titre de loyer pour les locaux utilisés par la Corporation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à leur valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie acceptée par les apparentés.

CORPORATION DES MAÎTRES ENTREPRENEURS EN INSTALLATIONS CONTRE L'INCENDIE POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2016

(non audité)

4. Crédoiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	2 984	2 441
Remises statutaires	3 529	4 156
Taxes de vente à payer	2 070	2 327
	8 583	8 924

5. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédoiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux cotisations à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre associé aux placements en fonds mutuels est le risque que leur juste valeur fluctue en raison des variations des prix du marché.

Monsieur Richard Dalpé
Corporation des Maîtres Entrepreneurs
En Installations Contre l'incendie
694 Le Laboureur
Boucherville, QC. J4B 3S2

Sujet : Comité de mise en candidature
Pour la direction de la Corporation en 2017

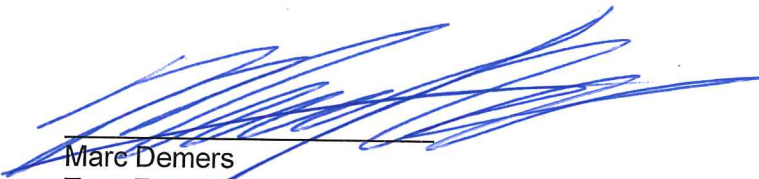
Monsieur Dalpé,

Suite à la réunion des administrateurs de la Corporation en date du 7 février 2017. Le comité pour la mise en candidature des membres qui formeront le bureau de direction de la Corporation en 2017 fut formé de Monsieur Marc Demers de *Tyco Feu et Sécurité Intégré* et de Monsieur Marc Turgeon de *Protection Incendie Roberts*.

Il nous fait plaisir de vous confirmer que les personnes indiquées ci-après ont accepté de former le prochain conseil d'administration de la Corporation.

M. Maurice Lareau	Protection Incendie Viking inc.	Président
M. Marc Demers	Tyco Feu et Sécurité Intégré	Président ex-officio
M. Pierre Péloquin	Les Gicleurs Acme Itée	Vice-Président
M. Ron Cornelow	Gicleurs Modernes	Directeur
M. Gilles Lafrance	Protection Incendie Idéal	Directeur
M. Marc Turgeon	Protection Incendie Roberts	Directeur
M. Stéphane Massie	Vézina assurances	Directeur, représentant les membres associés
M. Richard Dalpé		Secrétaire trésorier,

Bien à vous.



Marc Demers
Tyco Feu et Sécurité Intégré